A propos du gaullisme et certains prétendus gaullistes

mardi 25 juin 2019, par LA SOCIALE

Le débat dans le « monde souverainiste » qui comprend une série de groupes, associations, petites organisations, prend un tour étrange. Témoin le papier que nous avons publié sur notre site et les réponses inattendues qui ont été diffusées, notamment sur les réseaux sociaux. Le point de départ a été notre volonté de souligner les accords généraux en trompe l'oeil, ou encore les faux consensus, qui au nom de la souveraineté nationale font preuve souvent de perte de mémoire ou d'abandon de principes qui pourtant sont essentiels. Parmi ces accords de façade se trouve « le gaullisme » souvent vanté sur tous les toits au nom du CNR qui aurait réaliser l'unité des forces de la Nation pour opposer au lendemain de la guerre un modèle social au capital dans les efforts de reconstruction. Sans rien ôter au rôle historique du général De Gaulle, nous rappelons dans cet article du comité de rédaction de La Sociale les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas gaullistes. C'est alors que la foudre s'est abattue.

Nous ne nous y attendions pas. Nous aurions parlé du « prophète », les coups venus d'ailleurs n'auraient pas été moindres. Etrange de la part de ceux qui se veulent héritiers de la reconstruction démocratique de la France. Bref, nous pensons que cela a un mérite : éclairer la nécessité de cette discussion que nous poursuivrons dans les temps qui viennent. Mais aujourd'hui nous voulons publier une vive critique dont nous avons fait l'objet de la part de Claude Rochet qui se veut visiblement gardien du temple et qui curieusement au nom du gaullisme ne dit pas grand chose du gaullisme, des faits que nous soulignons et qui relèvent de la réalité historique.

Message de Claude Rochet :

> Denis Collin et Jacques Cotta, animateurs du site La Sociale ont publié une analyse que je trouve infantile sinon indécente de la politique du Général Charles de Gaulle.On peut et on doit critiquer, pour faire progresser la science historique, la politique menée par de Gaulle.
>
> Bertrand Renouvin rétablit dans ce papier les contre-vérité proférées parDenis Collin.
>
> Je trouve que Denis Collin est profondément gonflé de s'engager sur ce terrain. Il a passé son existence politique dans des groupes marxistes d'obédience trotskyste. Il a soutenu une idéologie que l'on sait aujourd'hui être erronée. Oui, oui, on va nous faire le coup classique du vrai Marx et de son interprétation par les marxistes, mais que veut dire un théoricien dont les théories ont été systématiquement "déformées" par les disciples et dont l'application a systématiquement mené à des catastrophes ?Quel est donc la légitimité de Denis Collin et de Jacques Cotta pour s'en prendre ainsi à de Gaulle ? Comme on disait au bon vieux temps "D'où parles tu, camarade ?". Collin et Cotta viennent de la nébuleuse trotskyste dont certains se sont laissés aller vers le "défaitisme révolutionnaire" au motif que le soldat allemand serait "un prolétaire sous l'uniforme".... Sont-ils les mieux placés pour nous donner a posteriori de leçons de Résistance ?
>
> Les deux compères reprennent les antiennes des années 1950 et 60 sur le caractère "bonapartiste" des institutions voulues par de Gaulle. De Gaulle n'a jamais été Bonaparte, il a toujours respecté les institutions démocratiques et s'est retiré quand l'alliance de la gauche et de la grande bourgeoisie, ces

"forces du capital", pour reprendre le sabir de nos marxiens, se sont alliées avec celle de la gauche pour le faire partir à l'occasion du référendum de 1969. Ils s'en prennent à la Constitution de 1958 en ignorant que celle-ci n'existe plus dans les faits et en droit : 24 révisions constitutionnelles dont une seule légitime puisse approuvée par référendum. Quel rapport entre l'esprit de la Constitution et l'introduction d'articles établissant sa sujétion à l'Union européenne ? Il ne reste plus qu'une trentain d'article originaux du texte de 1958, mineurs pour la plupart....

Bertrand Renouvin fait justice d'arguments infantiles exposés par Collin comme celui d'avoir empéché une "révolution socialiste" à la Libération. Ils oublient que personne ne voulait de révolution socialiste à commencer par celui qui aurait pu la faire, le PCF.L'heure était à la reconstruction du pays et à la justice sociale, ce qui fut fait. Seulement l'extreme gauche et le PCF n'ont jamais admis que ce soit de Gaulle qui fut, par exemple, à l'origine de la Sécurité sociale : il leur piquait leur "part de marché" : les méchants n'étaient plus les méchants....

De Gaulle a laissé une France devenue la 4° puissance industrielle mondiale, empêché qu'elle ne soit sous la botte américaine, repoussé les tentatives de prise de pouvoir des groupes fascistes liés à l'OAS...On sait ses projets sur la fin de sa vie : donner plus de pouvoir au peuple pour contrer les forces de la bourgeoisie conservatrice. Ceux qui ont étudié la pensée du Général font aujourd'hui l'hypothèse qu'il aurait été partisans du RIC. Ayant travaillé l'histoire du gaullisme, je pense cette hypothèse valide.

Mais c'est sans doute un argument de plus pour notre tandem de révolutionnaires authentiques puisqu'ils publient au même moment un papier condamnant Etienne Chouard, bêtement tombé dans le piège tendu par deux inquisiteurs, dans des termes quasiment orduriers, mais on nous en donne la raison : Chouard promeut "ses bêtises sur le tirage au sort des représentants" Et voilà nos deux révolutionnaires prenant la défense de la "démocratie parlementaire", la forme achevée de la "démocratie bourgeoise". "Choisis ton camp, camarade", comme on disait au bon vieux temps. La barricade n'a que deux côtés. Nous ne sommes visiblement pas du même.

Avoir toujours tout raté et s'être toujours trompé ne donne pas des droits à critiquer ceux qui ont accompli de grandes choses pour le pays.

Je n'engagerai aucun débat ni aucun échange sur la question du gaullisme avec Jacques Cotta et Denis Collin pour une raison simple : ils n'ont ni la légitimité ni la compétence pour ce faire.

Réponse du CR de la sociale ou tentative de débat que refuse Claude Rochet

Dans un billet qui se veut une réponse à un papier du CR de la Sociale intitulé « pourquoi nous ne sommes pas gaullistes », Claude Rochet a le mérite de poser le problème en des termes que nous ne contesterons pas. Il dit : « Choisis ton camp, camarade, comme on disait au bon vieux temps. La barricade n'a que deux côtés. Nous ne sommes visiblement pas du même. Avoir toujours tout raté et s'être toujours trompé ne donne pas des droits à critiquer ceux qui ont accompli de grandes choses pour le pays. Je n'engagerai aucun débat ni aucun échange sur la question du gaullisme avec Jacques Cotta et Denis Collin pour une raison simple : ils n'ont ni la légitimité ni la compétence pour ce faire ».

Comme il l'indique lui-même, nous ne sommes pas du même côté de la barricade. Il est difficile de le comprendre à la lecture de Rochet, car il ne débat pas. Nous allons donc donner ici quelques raisons pour lesquelles nous sommes opposés sur l'essentiel.

Nous ne sommes pas du même côté de la barricade pour une question très actuelle que concentre cette non discussion. Si nombreux se réclament de la souveraineté nationale, dont Claude Roche, peu -et pas lui en l'occurence- n'assignent clairement l'objectif pour lequel il s'agit de reconquérir notre souveraineté. Les travaux que nous avons effectués depuis des années et qu'on trouvera sur notre site, notre histoire liée au combat du trotskisme contre le capitalisme et le stalinisme lorsque les « belles âmes » se

vautraient dans l'un et se soumettaient à l'autre, notre passé condamnable dans la bouche de Rochet, nous conduisent à combattre aujourd'hui pour la reconquête de la souveraineté nationale comme moyen de régler les comptes avec la domination du capital, nullement le moyen de mettre en place l'alliance capital-travail, c'est-à-dire la subordination du mouvement ouvrier aux intérêts du capital, ce qui fut la ligne constante du gaullisme. Là est la question centrale qui rend bien secondaire les longues lignes que consacre Rochet à dénigrer Collin et Cotta pour leur passé militant, leur engagement dans la sociale, leurs écrits sans savoir vraiment d'ailleurs ce qu'il leur reproche. Quant à De Gaulle -puisque notre papier concerne le gaullisme- on notera seulement l'amour qu'il lui porte, au point d'interdire à quiconque n'a pas été gaulliste, ou n'avoir pas été compagnon de route du gaullisme, d'en dire un mot. Chacun comprendra que la discussion indispensable -que refuse Rochet- nécessite une ouverture permettant d'aborder tous les sujets, le gaullisme compris.

Le gaullisme n'est évidemment pas le privilège des gaullistes vu la portée et l'importance du rôle qu'il a joué. Contrairement à une vision idyllique qui permettrait des consensus à moindre frais, un certain nombre d'éléments sur lesquels nous revenons très vite expliquent la position que nous revendiquons.

- La nature de la constitution de 1958, bonapartiste, bâtarde car introduisant une dose de parlementarisme (article 20 et 49) que Jospin et Chirac par leur double forfait de 2002 ont éliminée (mandat de 5 ans du président et inversion du calendrier électoral). Cette constitution bien que remaniée largement est celle qui a permis « l'introduction d'articles établissant sa sujétion à l'UE ». Elle se signale pour son caractère anti-démocratique depuis maintenant des décennies dans chaque consultation.
- Le rôle partagé dans une division du travail permettant la répartition des tâches entre Gaullistes, communistes et socialistes pour s'opposer à la montée révolutionnaire à la libération. Une sainte alliance structurée autour du gaullisme pour contrer la montée révolutionnaire des masses que le PCF principalement s'est employé à casser. Chacune des composantes de cette alliance contre révolutionnaire a pris ses responsabilités dans ce moment crucial de la lutte des classes qui posait la question du pouvoir. Nous avons exprimé dans les temps passés une série de travaux expliquant le rôle joué par la social démocratie et le stalinisme dans le maintien de l'ordre capitaliste en France et à l'échelle internationale. Ce n'est évidemment pas pour exonérer le gaullisme de ses propres actes et responsabilités.
- La volonté affirmée par De Gaulle dès la libération, pour combattre la situation révolutionnaire, de permettre aux hauts fonctionnaires frappés d'indignité nationale de retrouver leur place, condition qui permet à l'état de se reconstituer contre les dangers que la mobilisation ouvrière fait courir à la bourgeoisie.
- Les conquêtes sociales, le programme du CNR, la sécurité sociale, qu'on voudrait nous faire passer comme produit de la générosité gaulliste d'hier, alors qu'elles étaient les concessions nécessaires de la bourgeoisie, contrainte de céder beaucoup pour ne pas tout perdre sous le coup de la lutte des classes.
- La sortie du commandement de l'OTAN tout en maintenant la france dans l'OTAN et l'alliance atlantique, dans des relations privilégiées de fait avec les USA.
- La cohérence politique et sociale du gaullisme -ce qui n'enlève rien au rôle historique joué par de De Gaulle- apparait notamment dans les ordonnances de 1966, première attaques contre la sécurité sociale, dans les lois anti laïques de Debrè de 1959, dans les premières mesures de déréglementation bancaire avec les lois Debré-Haberer de 1966 et 1969.

Claude Rochet cite un papier récent de notre site dans lequel nous revenons sur les silences et propos d'Etienne Chouard, sur l'antisémitisme, le communautarisme qui disloquent la Nation et présagent du pire. De cela il ne dit mot. Claude Rochet étant partisan du tirage au sort, vieux dada de Chouard que nous qualifions de bêtise, il se retrouve dans la même barque que Chouard et nous apostrophe : « Et voilà nos deux révolutionnaires prenant la défense de la "démocratie parlementaire", la forme achevée de la "démocratie bourgeoise ». »

Est ce par dégoût du débat ou par préservation d'un prétendu Bonaparte à la tête de l'Etat que Claude Rochet en est à préférer le tirage au sort en lieu et place d'un des seuls droits démocratiques qui

demeure, la discussion et la possibilité de décider pour désigner des représentants élus et révocables, sur des programmes, et non tirés au sort comme à la loterie ?